

DES MINISTRES

—0—
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-----0-----

Unité - Travail - Progrès
—0—

Décret n° 95-222 du 20 Novembre 1995
portant nomination de ~~Monsieur~~ (Séverin) NZIKOU
en qualité de Directeur Général des Hydrocarbures.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-727 du 17 mai 1985 portant attributions et organisation du Ministère des Mines et des Hydrocarbures ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-32 du 2 février 1995 portant organisation des intérim des membres du Gouvernements ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

Article premier : ~~Monsieur~~ (Séverin) NZIKOU, Ingénieur Principal des Techniques Industrielles de 7^e échelon est nommé Directeur Général des Hydrocarbures.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités et primes prévues par les textes en vigueur.

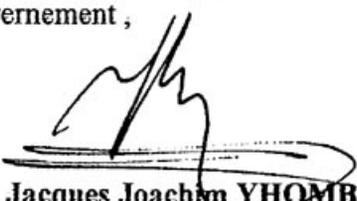
Article 3 : Le présent décret ^{qui} prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera ~~publié~~ publié au Journal Officiel ~~et communiqué partout où besoin sera~~.

Fait à Brazzaville, le 20 Novembre 1995

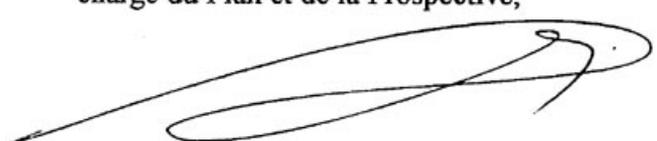
Par le Président de la République,


Professeur Pascal LISSOUBA.-

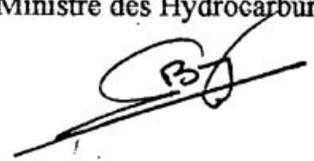
Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,


Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO.-

Le Ministre des Hydrocarbures,


Benoît KOUKEBENE.-